

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.007

L'An deux Mille Neuf, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 février 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 février 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	31

Mme GRAMMATICO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2009

VOTE :

RAPPORTEUR : M. LE DÉPUTÉ-MAIRE

La crise mondiale que subit notre pays a des répercussions sur notre économie locale et donc sur notre projet de budget. Nous voyons, en effet, un certain nombre de recettes diminuer, à titre d'exemples : la redevance du casino et le produit des droits de mutation.

Cette situation nous impose un effort de rigueur et une diminution du train de vie de la commune.

C'est ainsi que les nouveaux marchés pour les assurances et la téléphonie permettront des économies d'un peu plus de 172.000 € par an.

Par ailleurs, l'obtention d'une subvention pour le stade Matet, au titre de la réserve parlementaire, réduit de 100 000 € le coût que doit supporter la commune pour la création des vestiaires du stade Matet.

Parallèlement, un effort sera demandé à nos chères associations. Les crédits qui leur sont alloués seront très légèrement réduits de 3 %. Mais, les engagements pris antérieurement seront tous respectés. Il y aura maintien de notre politique d'action et de solidarité sociale, indispensable en ces temps difficiles pour les plus fragiles, et grâce à une gestion rigoureuse, nos dépenses d'aide sociale augmenteront même de 50 000 €.

Malgré la crise et une capacité d'emprunt limitée, nous devons rester très ambitieux pour notre commune. Il n'y aurait rien de pire que de sombrer dans une spirale dépressive ou dans l'immobilisme...

C'est pourquoi seront engagées des opérations d'investissement porteuses d'avenir, comme la Maison du Tourisme et la Halle multisports.

De plus, ces projets permettront de fournir du travail aux entreprises du bâtiment et de travaux publics de notre territoire, aujourd'hui en difficulté. J'indique au passage que j'ai repris les dossiers de consultation des entreprises et j'ai obtenu de substantielles réductions dans les coûts d'opérations projetées, à titre d'exemple : - 1,4 millions d'euros pour la Halle multisports.

La vitalité de notre économie, en termes d'emplois et de valeur ajoutée, résultant avant tout du tourisme, nous maintiendrons et nous conforterons les grandes manifestations, telles que "le violon sur le sable", le jumping international, et le tour de France à la voile. Nous en créerons même de nouvelles, avec en particulier "le festival de l'arc atlantique et de l'estuaire", en juillet. Ce festival contribuera aussi au combat de notre ville pour la création d'une "aire marine protégée".

Concernant le patrimoine communal, des mesures d'urgence seront prises, notamment pour la réfection de l'étanchéité et le ravalement du Palais des Congrès. Les études en vue d'une restauration effective, dès 2010, de l'église Notre Dame seront poursuivies et j'ai obtenu à cet égard toutes les assurances de la ministre de la culture, Madame Christine ALBANEL, et du directeur de la direction régionale des actions culturelles (DRAC), Monsieur Jean-Paul GOODERIDGE.

S'agissant de la production de logements sociaux ou à loyers modérés, le programme de la cité Blanche sera conduit à terme. Des négociations vont s'ouvrir avec le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour la meilleure utilisation de l'ancien lycée Pierre et Marie CURIE. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a été également saisie pour acquérir les terrains "Soisson", enfin libérés des innombrables et innommables palettes de bois, et autres immondices, qui défiguraient l'entrée de notre ville.

Enfin les travaux de reprise de la voirie ne seront pas oubliés, avec la mise en œuvre d'un programme pluri-annuel de réfection des rues et des trottoirs les plus dégradés, ainsi qu'avec la mise en action d'un nouveau service «SOS», destiné à remédier, dans les meilleurs délais, aux défauts les plus dangereux.

*
* *

Je terminerai, comme j'ai commencé, en constatant malheureusement qu'un certain nombre de recettes seront en baisse. Outre celles du casino et des droits de mutation auxquelles j'ai déjà fait allusion, il est aussi à craindre un certain nombre de baisses, au titre de l'occupation du domaine public. C'est pourquoi ce contexte difficile nous conduit à prévoir une augmentation des impôts. Nous l'avons souhaitée raisonnable et limitée à 5,9 %, ce qui est beaucoup moins que celles pratiquées par d'autres collectivités territoriales de toutes couleurs ou sensibilités politiques, je le précise pour éviter toutes polémiques inutiles !

Même si je suis, par principe, attaché à la modération fiscale, il m'a toujours semblé convenable et responsable de faire appel à la contribution publique, à condition que ces impositions se concrétisent en actions et en réalisations. C'est à de telles actions de solidarité et à de telles réalisations constructives, que nous vous invitons à travers ce projet de budget. Je précise toutefois qu'il s'agit, ce soir, d'un débat d'orientation. Ce projet est donc révisable si vous le jugez nécessaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

Ø Evolution 2009/2008

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2009 devraient se situer aux alentours de 31.881.161 €, contre 30.607.179 € réalisés en 2008, soit + 1.273.982 € pour 2009 avec une progression globale de 4,16 %.

Ø Remboursement de la dette

L'annuité de la dette 2009, capital et intérêts confondus, s'élève à 7.358.000 €, contre 6.842.004 € au budget primitif 2008, soit + 515.996 € pour 2009.

Ø Frais de personnel

Les frais de personnel, évalués à 16.404.920 €, progressent de 634.000 € par rapport aux dépenses réalisées en 2008. Cette augmentation de 4 % provient pour l'essentiel de :

- 2,24 % - Revalorisation des traitements et reclassement indiciaire de catégorie C : 354 000 €
- 1,17 % - Coût des avancements annuels : 185 000 €
- 0,32 % - Contributions rétroactives CNRACL : 50 000 €

Ø Autres dépenses

Les dépenses obligatoires seront actualisées sur la base de l'évolution constatée des prix. Les dépenses concernant les achats de fournitures seront minorées de 3%, (- 31.586 € par rapport à 2008), ainsi que les enveloppes financières allouées pour les subventions aux associations (- 60.308 € par rapport à 2008).

Autres :

- contrats d'assurance : - 172.000 € (après nouveaux marchés 2009)
- taxes foncières : + 23.697 € (+ 6 %)
- Violon sur le Sable : + 14.400 € (+3%)
- Admissions en non-valeur (suite à des liquidations judiciaires) :
+ 38.000 €

II – RECETTES

Ø Evolution 2009/2008

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2009 devraient se situer aux alentours de 37 408 426 €, contre 36 751 694 € réalisés en 2008, soit une progression globale de 1,78 %

Ø Dotation globale de fonctionnement

La recette prévisionnelle afférente à la DGF 2009 s'élève à 6.169.871 €, soit une progression de 1,28 % par rapport à 2008 (+ 78.295 €), suite au recensement de la population (+ 972 habitants).

Ø Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation : 1.348.000 €. En effet, les sommes perçues en 2008 ont été inférieures de 219 748 €. à celles perçues en 2007 (- 12,81 %). Il a donc été retenu pour 2009 une diminution de 10 % par rapport à 2008 (- 150.204 €).
- taxe sur l'électricité : 540.000 €.

Ø Casino

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 2.721.125 €. Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal 1.600.000 €. soit – 5 % par rapport à 2008 (- 108.640 €)
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif 640.000 €. En 2008, la commune a perçu 2 348 954 €, soit – 13,49 % par rapport à 2007. La prévision de diminution pour 2009 est de – 5 % par rapport à 2008.
- prélèvement à employer 63.725 €.
- participation à l'effort artistique et culturel 252.500 €. En 2008, la commune a perçu 265 849 €, soit -11,69 % par rapport à 2007. Il est donc prévu une baisse de – 5% en 2009 par rapport à 2008 (- 13.349 €).
- loyer 164.900 €.

Ø Dotations de compensation

Les dotations de compensation s'élèvent à 2.366.729 €. et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation T.P. versée par la CDA Royan Atlantique : 1.673.729 €.
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale : 693.000 €. ainsi décomposée :
 - compensation T.P. : 80.000 €
 - compensation T.F. : 238.000 €
 - compensation T.H. : 375.000 €

Ø Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles 2.326.000 €.
incluant les Jardins du Monde, le port, le centre équestre et le golf pour 1.530.000 € dont le loyer est calculé en fonction des investissements réalisés par la ville (remboursement de l'annuité d'emprunt par les régies). Les autres loyers sont indexés, en fonction de l'INSEE (+ 3 %) pour les logements d'habitation et (+ 10 %) pour les baux commerciaux.
- produits des services 1.413.000 €.
Ils comprennent entre autres, les entrées à la piscine, la bibliothèque, le musée, les cantines et les crèches, etc... : + 3 % (évolution des tarifs municipaux 2009 par rapport à 2008)
- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition 863.000 €.
28 personnes (personnel administratif et technique). Somme payée par la ville et remboursée par le CAREL.
- droits de place sur le domaine public 918.000 €.

Ø Impôts directs locaux

Pour 2009 l'actualisation des bases est fixée à 2,5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie et à 1,5 % pour la taxe foncière non bâtie. L'augmentation de la part communale serait plafonnée à 3,4 %, soit un montant prévisionnel de + 987.499 € par rapport à 2008.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – RECETTES

Ø Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA 1 700.000 €.
Soit pour 2009 : 10.980.495 € X 15,482 %
- T.L.E. 429.000 €.
Taxe locale d'équipement perçue sur les permis de construire, soit – 23,77 % par rapport à 2008 (- 133.707€).
- Amendes de police 110.000 €.
- Subvention réserve parlementaire stade Matet 100.000 €.
- Participation commune de St Sulpice 100.000 €.
- Subvention départementale (travaux scolaires) 200.000 €.
- Amortissements 780.000 €.

soit un total : 3.419.000 €.

II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

- 1.265.000 €. pour le programme voirie dont 500.000 €. pour le boulevard F. Garnier.
- 736.000 € pour le Palais des Congrès (étanchéité et ravalement)
- 505.000 €. pour les travaux de rénovation et d'embellissement des écoles.
- 594 000 € pour les travaux dans les stades et gymnases dont 250 000 € pour le gymnase de compétitions
- 250.000 € pour la Maison du Tourisme
- 149.000 € pour des travaux à la piscine municipale
- 126.000 € pour la poursuite d'enfouissement des réseaux

En ce qui concerne le port, 1.225.843 € seront affectés à l'aménagement du quai des sabliers et à la création d'une nouvelle station service.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN